**PV – Assemblée générale d’élection – 17 et 24 septembre 2020**

***0. Ouverture***

Erika propose l’ouverture de l’assemblée générale.

Charles Paradis-Côté appuie.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

***0.1 Présidium et secrétariat***

Erika propose que Lizette soit présidente et qu’Alexandra soit secrétaire.

Marie-Anne Perreault appuie.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

***0.2 Adoption de l'ordre du jour***

L’ordre du jour est adopté à l’unanimité.

***0.3 Dépôt des avis de motion***

Aucun avis de mention n’a été déposé.

***0.4 Traitement des avis de motion***

Aucun avis de motion est à traiter.

***0.5 Annonces***

Erika annonce que la Sofépum organise un 5 à 7 de rencontre demain à 16h.

Marie-Anne ajoute que les informations se trouvent sur un évènement sur la page Facebook et que les informations du point de rassemblement y seront affichées.

***1. Élection***

***1.1 Présentation des postes***

***• Coordination générale***

La personne élue à la coordination générale représente officiellement l’association à l’intérieur du département et peut également le faire à l’extérieur du département lorsqu’elle est mandatée par le CE. Elle doit participer aux assemblées départementales. Elle est également d’office sur tous les comités touchant l’association. Elle voit au bon déroulement des activités du CE et signe les chèques, conjointement avec la personne élue à la trésorerie. Elle convoque les assemblées générales et les CE.

***• Communication***

La personne élue à ce poste a pour mandat de publiciser les différentes activités de l’association, de s’occuper du site Internet, du Phi-bulletin, de l’affichage sur le babillard mis à la disposition de la population étudiante ainsi que de la coordination des annonces faites dans les cours. Cette personne est également présidente du comité communication de l’ADÉPUM si ce comité est existant.

***• Trésorier.ère***

La personne élue à la trésorerie voit à bien gérer les fonds de l’ADÉPUM et s’assure d’entretenir de bonnes relations avec les différents clients et clientes, fournisseur-e-s et associé-e-s de l’ADÉPUM. Elle voit à la tenue des livres comptables et les rend accessibles à l’examen par tout membre de l’association. Elle dresse le budget et le bilan financier et les présente à l’assemblée générale. Elle signe les chèques conjointement avec la personne élue à la coordination générale. Elle fournit les documents financiers au vérificateur ou à la vérificatrice comptable.

***• Mobilisation***

Le coordonnateur à la mobilisation s’occupe de stimuler la mobilisation de l’association afin de rendre effectif les mandats politiques votés en assemblée générale. Le coordonnateur ou la coordonnatrice à la mobilisation est *de facto* responsable du comité de mobilisation si ce comité est existant. Elle participe finalement aux différentes instances de mobilisation à l’UdeM.

***• Affaires académiques***

Cette personne a pour tâche de gérer les dossiers académiques et représente les étudiants et étudiantes dans leurs relations auprès du département. Elle doit participer aux assemblées départementales, au comité des études et au conseil des affaires académiques de la FAÉCUM. Cette personne est également présidente du comité des affaires académiques de l’ADÉPUM si ce comité est existant. Depuis plusieurs années, la personne aux affaires académiques organise également le Colloque du premier cycle.

***• Affaires externes (deux postes)***

Les personnes occupant ce poste, au nombre de deux, sont chargées de représenter l’ADÉPUM au sein de la FAÉCUM. Elles sont déléguées au Conseil Central et au Congrès de la FAÉCUM. De ce fait, elles doivent fournir un compte-rendu des événements discutés lors de ces conseils. De plus, elles sont chargées d’assurer les relations avec les autres associations étudiantes. Ces personnes sont également présidentes du comité des affaires externes de l’ADÉPUM si ce comité est existant.

***• Vie étudiante***

La personne responsable de la vie étudiante est chargée d’assurer la tenue et la gestion d’activités sociales, culturelles et sportives pour les membres de l’association, et ce en répondant aux besoins du milieu. Elle doit stimuler la participation de tous les étudiants et étudiantes à ce niveau. Elle doit participer au conseil de la vie étudiante de la FAÉCUM. Cette personne est également présidente du comité à la vie étudiante de l’ADÉPUM si ce comité est existant.

***• Coordinatrice aux affaires féministes***

La coordonnatrice aux affaires féministes s’occupe d’animer le comité femme de l’ADÉPUM et d’y assurer une participation étudiante. La personne élue à ce poste a aussi pour mandat d’organiser des activités promouvant la participation des femmes au département, à la recherche, bref au milieu philosophique universitaire (ex : semaine des femmes philosophes, soirée de reconnaissance pour les femmes en philosophie…). Elle doit également veiller au bon développement de l’attribution de la bourse. Le poste de coordonnatrice aux affaires féministe ne vise pas à instaurer une vigie féministe qui devrait assurer à elle seule le respect des principes votés en AG. Faire ceci reviendrait à déresponsabiliser les personnes au regard de leur discours et actions envers les personnes vivant des oppressions genrées. Bien plutôt, le poste vise à assurer la pérennité des activités et de la mobilisation féministe à l’ADÉPUM. *Le poste de coordonnatrice aux affaires féministes n’est ouvert qu’aux femmes, incluant les personnes queer, trans et non-binaires.*

***• Cycles supérieurs***

La personne élue à ce poste a pour mandat de défendre principalement l’intérêt des étudiants et étudiantes des cycles supérieurs, notamment en travaillant en collaboration avec les coordonnateurs et coordonnatrices de la vie étudiante et des affaires académiques dans chacun des volets respectifs. Elle est tenue de siéger sur le Conseil des affaires des cycles supérieurs de la FAÉCUM. Cette personne est également présidente du comité des affaires des cycles supérieurs de l’ADÉPUM si ce comité est existant. Le poste d’officier ou d’officière aux cycles supérieurs est réservé aux membres inscrit.es aux cycles supérieurs.

***• Secrétariat***

La personne élue à ce poste s’occupe de prendre les notes lors des réunions du comité exécutif et des assemblées générales, elle rédige donc les procès-verbaux qu’elle signe avec la personne élue à la coordination générale.

***• Conseiller.ères (deux postes)***

Le conseil exécutif de l’ADÉPUM est complété par deux (2) postes de conseiller.ères dont la tâche est d’accompagner les autres membres du CE dans leurs tâches respectives, ce qui ne les empêche certes pas de mettre en œuvre des projets de leur cru.

***1.2 Élection du nouvel exécutif***

***• Coordination générale***

Grégoire René se présente au poste de coordination générale.

Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil se présente au poste de coordination générale.

Erika propose d’une plénière de 5 minutes.

Charles Paradis-Côté appuie.

La proposition est acceptée à l’unanimité.

Procédure de vote

Charles Paradis-Côté demande le vote secret.

Grégoire René est élu par majorité manifeste des voix.

***• Communication***

Marie-Anne Perreault se présente au poste de communication.

Procédure de vote

Alexandre Lord demande le vote.

Charles Paradis-Côté demande le vote secret.

Marie-Anne est élue à majorité manifeste des voix.

***• Trésorier.ère***

Erika Olivaux propose Alexandra Larocque.

Alexandra accepte.

Erika propose que le vote secret soit demandé pour tous les autres mandats.

Charles appuie.

Alexandra est élue à majorité manifeste des voix.

***• Mobilisation***

Grégoire René propose Victor Babin.

Victor accepte.

Charles Paradis-Côté demande le vote secret.

Victor est élu à majorité manifeste des voix.

Erika Olivaux demande la constatation du quorum.

Le quorum n’est pas atteint.

Erika propose que l’assemblée générale d’élection soit suspendue.

Victor Babin appuie.

L’assemblée est suspendue le 17 septembre 2020.

Grégoire René propose l’ouverture de l’assemblée.

Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil appuie.

L’assemblée est ouverte à 13h16.

Grégoire propose qu’Alexandre Lord préside et qu’Alexandra Larocque soit au secrétariat.

Victor Babin appuie.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

Alexandra propose qu’un premier tour non-mixte soit refait.

Victor Babin appuie.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

***• Affaires académiques***

Grégoire René propose la candidature de Léo Melançon-Thibault.

Léo accepte.

Léo est élu à majorité manifeste des voix.

***• Affaires externes (deux postes)***

Grégoire René propose Sara Trépanier-Fleurant.

Sara accepte.

Benjamin Scott propose sa candidature.

Grégoire propose une plénière de deux minutes

Léo Melançon-Thibault appuie.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

Sara et Benjamin sont élu.es à majorité manifeste des voix.

***• Vie étudiante***

Marie-Anne Perreault propose Charles Paradis-Côté.

Charles accepte.

Charles est élu à majorité manifeste des voix.

***• Coordinatrice aux affaires féministes***

Marie-Anne Perreault propose Alexia Leclerc.

Alexia accepte.

Alexia est élue à majorité manifeste des voix.

***• Cycles supérieurs***

Gabriel Toupin propose Sarahlou Wagner-Lapierre

Sarahlou accepte.

Erika Olivaux propose sa candidature.

Pascal-Olivier Dumas-Dubreuil propose sa candidature.

Andreas Farina-Schroll propose une plénière de 2 minutes.

Victor Babin appuie.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

Erika est élue à majorité manifeste des voix.

***• Secrétariat***

Marie-Anne Perreault propose Dominic Roulx.

Dominic accepte.

Dominic est élu à majorité manifeste des voix.

***• Conseiller.ères (deux postes)***

Charles propose la candidature d’Olivia Ramirez-Michaud.

Olivia accepte.

Léandre Brochu-Pelletier propose sa candidature.

Marie-Anne Perreault propose la candidature de Sarahlou Wagner-Lapierre.

Sarahlou accepte.

Marie-Anne propose une plénière de deux minutes

Andreas Farina-Schroll appuie.

La proposition est adoptée à l’unanimité.

Olivia et Sarahlou sont élues à majorité manifeste des voix.

***2. Varia***

***3. Questions à l’exécutif***

***4. Levée***

Andreas Farina-Schroll propose la levée de l’Assemblée.

Marie-Anne Perreault appuie.

Alexandra Larocque demande le vote.

L’assemblée est levée à 15h23.